

Référent harcèlement et agissements sexistes

Présentation synthétique

L'article L1153-1 du code du travail stipule « qu'aucun salarié ne doit subir des faits (...) assimilés au harcèlement sexuel ». Ceci est relayé aussi par le code pénal et la loi Schiappa de 2018 a encore renforcé la lutte contre les violences sexuelles.

Tous les CSE quel que soit l'effectif (donc à partir de 11 salariés) doivent nommer un « référent harcèlement et agissements sexistes »

Durée et horaires de la formation

1 journée - 7 heures

Modalités pédagogiques : Présentiel-A distance-

Mixte. Synchrone et Asynchrone

Nous contacter

Prix de la formation

Formation intra : 900 € HT
Formation inter: nous consulter

Public et pré-requis

Public visé: tous public
Pré-requis: Aucun

DISPOSITIFS D'ÉVALUATION PENDANT LA FORMATION

L'évaluation des acquis se fait tout au long de la session au travers d'études de cas pratiques

DISPOSITIFS D'ÉVALUATION APRÈS LA FORMATION

Un quizz/test d'évaluation des acquis

SANCTIONS

Certification de réalisation de la formation

JEFFREY REITER



L'animateur principal, Jeffrey Reiter, connaît depuis plus de 15 ans la sous traitance pour la gestion de parc automobile pour les loueurs. Il a managé, formé et accompagné sur site plus de 150 collaborateurs à l'échelle nationale. Sa volonté: transmettre

SABRINA REITER



L'animatrice Sabrina Reiter a suivi une formation dans une école de commerce Sup de Co à Montpellier. Elle a une expérience de 8 ans dans le management, la formation et la relation clientèle.

AUDREY VOISIN



L'animatrice Audrey VOISIN, Juriste en Droit des affaires spécialisée en Santé Sécurité au Travail, Qualité et Droit de l'Environnement, a une expérience de 15 ans dans le domaine du Management et de l'organisation dont 9 dans celui de la gestion et l'animation de la formation en tant que consultante formatrice.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Objectif pédagogique global

Déetecter et traiter les cas de harcèlement en entreprise et s'en prémunir.

Objectifs pédagogiques partiels

À l'issue des modules, le stagiaire sera capable de:

- Cerner les enjeux liés aux violences sexuelles
- Comprendre ce qui relève du harcèlement sexuel et des agissements sexistes
- Connaître les responsabilités de chacun dans l'entreprise
- Cerner le rôle du référent pour lutter contre ces situations en lien avec les autres acteurs internes et externes de l'entreprise

Méthodes pédagogiques

- * Méthode affirmative
- * Méthode active

Moyens pédagogiques

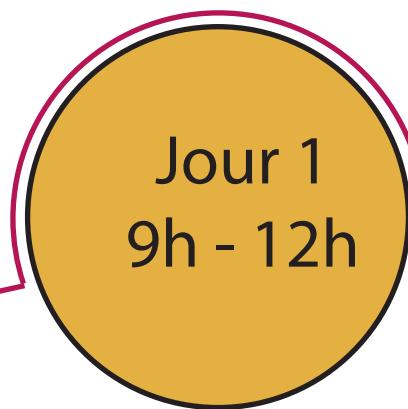
- * Retours des expériences professionnelles de nos formateurs
- * Supports vidéos
- * Cas pratiques
- * Les jeux de formation : jeux de rôles, mise en situation etc.

Ressources pédagogiques

- * Support pédagogique : livret de formation numérique
- * Exercices pédagogiques réalisés en cours de formation en mode participatif

Nos formateurs

Juriste Social



CERNER LES DIFFERENTES NOTIONS

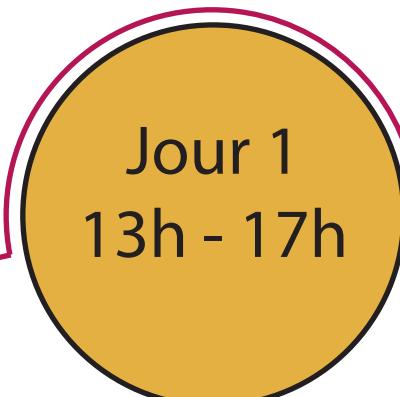
Présentation des enjeux

Réflexions autour de la sémantique et de différentes situations dans le cadre du travail

Les différentes facettes du sexisme et les évolutions sociétales.

Les évolutions du cadre légal par rapport à ces faits en milieu de travail.

Exercice : Atelier sur les stéréotypes et les représentations sociales par rapport à ces différentes notions.



IDENTIFIER LES SITUATIONS DE HARCELEMENT SEXUEL

Les enjeux du harcèlement sexuel

Cerner les limites entre harcèlement et drague

Atelier : Distinguer ce qui relève ou pas du harcèlement sexuel en entreprise

LES ROLES DU REFERENT HARCELEMENT

En fonction de sa position dans la hiérarchie, comment prévenir ces situations

Le rôle du référent en lien avec les autres acteurs internes et externes de l'entreprise

En fonction de sa position dans la hiérarchie, comment alerter et agir face à une situation de harcèlement : les différentes pistes d'action

